

Le Genre dans les Plans d'Actions Multisectoriels de Nutrition

Le développement et l'évaluation des plans de nutrition à travers une optique de genre

Un des principaux objectifs du Mouvement pour le Renforcement de la Nutrition (SUN) est de « garantir l'équité, l'égalité et la non-discrimination pour tous, avec les femmes et les adolescentes au centre ». Pour y parvenir d'ici 2020, comme le souligne la Stratégie et Feuille de route du Mouvement SUN (2016-2020), tous les pays SUN (Secrétariat du Mouvement SUN, 2016) :

- Amélioreront de manière équitable l'état nutritionnel de toutes les populations, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.
- Adopteront des politiques réduisant les inégalités nutritionnelles, en particulier en ce qui concerne les femmes et les adolescentes et élimineront les lois et pratiques discriminatoires.
- S'efforceront d'impliquer les représentants des communautés vulnérables dans leurs processus de prise de décision.

Comme le souligne le deuxième point en particulier, un des aspects essentiels est de faire en sorte que les politiques et les plans prennent en compte et traitent les besoins uniques des hommes, femmes, garçons et filles afin de réduire les inégalités nutritionnelles. Maximising the Quality of Scaling Up Nutrition (MQSUN+) [Maximiser la qualité du renforcement de la nutrition] a récemment mené une évaluation des aspects sexospécifiques des plans d'actions multisectoriels nationaux de nutrition des pays SUN (NNP). Cette évaluation a été effectuée dans le cadre d'un examen plus vaste des plans de nutrition des pays SUN basé sur la [Liste de vérification sur les critères et les caractéristiques des « bons » plans nationaux de nutrition](#) (Liste de vérification de SUN ci-jointe).

Pourquoi prendre en compte le genre dans les plans d'actions de nutrition ?

Les rôles sexospécifiques des hommes, femmes, garçons et filles, établis par la société, conjointement avec les différences biologiques en genre et en âge influencent les besoins nutritionnels et les statuts des individus, des foyers, des communautés et des sociétés. Les inégalités de prises de décision et d'autonomie, en particulier pour les femmes, peuvent mener à une inégalité d'accès et de contrôle de l'éducation, des ressources, de l'information

et des forums politiques, parmi d'autres, ce qui peut avoir un impact négatif sur la capacité d'un foyer à fournir une quantité suffisante de nourriture, de soins et de services médicaux à tous ses membres (Oniang'o & Mukudi, 2002). L'intégration d'une considération du genre dans les politiques et programmes à niveau national peut soutenir les actions qui élimineront les obstacles majeurs à l'amélioration maximale de la nutrition, afin de progresser vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Il a été démontré que l'amélioration du statut des femmes dans la société contribue à une baisse marquée de la faim (Smith, Ramakrishnan, Ndiaye, Haddad, & Martorell, 2002). En intégrant le genre dans les programmes de nutrition, les pays peuvent (1) comprendre de façon contextuelle les différences qui existent entre les hommes et les femmes et entre les garçons et les filles et comprendre quels sont les facteurs culturels, de société et d'infrastructure qui contribuent aux inégalités existantes et (2) développer les actions adéquates pour améliorer la sécurité alimentaire des foyers et la consommation d'aliments divers et nutritifs par tous leurs membres. L'**Encadré 1** définit les concepts fondamentaux de genre relatifs aux programmes nutritionnels.

Encadré 1. Le genre - les termes clé

Le sexe se réfère aux caractéristiques biologiques qui différencient les hommes et les femmes (DFID, 2008). **Le genre** se réfère aux rôles, comportements, activités et attributs définis par la société qui varient selon les pays et les cultures (DFID, 2008).

Un programme sensible au genre prend en compte les différences et les inégalités entre femmes et hommes [et entre filles et garçons] (DFID, 2008). Il considère et mobilise l'attention sur les rôles, comportements, activités et attributs établis par la société et considérés adéquats pour chacun ainsi que la dynamique qui s'ensuit (UNICEF, 2018). **Un programme réactif au genre** va plus loin et non seulement *prend en compte* les normes relatives au sexe, mais aussi *garantit la prise de mesures* pour réduire efficacement leurs effets nuisibles (OMS, 2011). Les efforts sensibles au genre doivent être accompagnés par des actions réactives au genre afin de parvenir à l'égalité des sexes ainsi que de transformer les relations entre sexes et les structures du pouvoir (UNICEF, 2018). **Un programme sexotransformateur** est le plus haut niveau de programme réactif au genre. Il considère non seulement les normes et rôles sexospécifiques et les inégalités entre hommes et femmes, mais aussi les besoins spécifiques des hommes et femmes [et des filles et garçons] et *comment* ceux-ci affectent l'accès et le contrôle des ressources. De plus, il *traite* les causes des inégalités entre les sexes, y compris les moyens de transformer les normes, rôles et relations sexospécifiques nuisibles, et les stratégies pour promouvoir des changements progressifs dans les relations de pouvoir entre hommes et femmes (OMS, 2011).

L'égalité se réfère à l'égalité des chances pour les femmes [et les hommes, ou les filles et les garçons] d'accéder et de contrôler les ressources sociales, économiques et politiques, y compris la protection de la loi. **L'équité** se réfère à l'impartialité et prend en compte les besoins différents des femmes et hommes (et des garçons et filles) pour parvenir à l'égalité des sexes (OMS, 2011).

Comment doit-on intégrer la question du genre dans un plan de nutrition ?

La liste de vérification actuelle de SUN ne traite pas explicitement de l'intégration de la question du genre dans les plans nationaux de nutrition. Pour ce faire, en consultation avec le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS), MQSUN+ a créé une série de critères — inspirés par des ressources existantes (Mkandawire, Hendriks, & Mkandawire-Vahlmu, 2018 ; PEPFAR Gender and Adolescent Girls Technical Working Group, 2015) — afin de faciliter le développement et l'examen des NNP des pays à travers une optique de genre (**Tableau 1**).

Une politique ou un programme peut généralement être considéré comme étant *réactif au genre* si il considère et traite les rôles, normes et inégalités sexospécifiques ; ceci peut être mis en contraste avec une approche *aveugle au genre* qui de par sa nature ne fait pas de distinction entre les

hommes, les femmes, les garçons ou les filles, et une approche *sensible au genre* qui, bien qu'elle reconnaisse les problèmes liés au genre, ne les traite cependant pas (Mkandawire et al., 2018). Pour cet examen, les plans n'ont pas été classés selon ces termes afin de ne pas catégoriser un plan de manière préalable sans de plus ample information contextuelle et de documentation supplémentaire. Cependant, ces catégories peuvent aider à cadrer la discussion générale et l'opinion autour de l'amélioration de la réaction au genre des plans nationaux de nutrition.

Tableau 1. Outil d'évaluation MQSUN+ relatif au genre pour les plans nationaux de nutrition.

Critères de genre	Description
Analyse situationnelle comprenant une considération des différences de sexe et des normes liées au genre.	L'information de l'analyse situationnelle comprend des données par tranches d'âge clé ventilées par sexe (par ex. les enfants de moins de cinq ans et les adolescents) pour les indicateurs spécifiques à la nutrition et ceux sensibles à la nutrition, où que possible. <i>Question d'évaluation : L'analyse situationnelle inclut-elle des données ventilées par sexe pour les indicateurs spécifiques à la nutrition et ceux sensibles à la nutrition ?</i>
	L'analyse situationnelle inclut une analyse relative au genre qui va au-delà de la ventilation de données, et comprend en particulier une discussion autour des normes, rôles et relations liés au genre et comment ils peuvent influencer la nutrition (par ex. les rôles caractéristiques des hommes et des femmes, l'influence des sexes sur les contraintes de temps, les prises de décision, etc..). <i>Question d'évaluation : L'analyse situationnelle inclut-elle une discussion autour des dimensions de genre liées à la nutrition qui va au-delà de la ventilation de données ?</i>
Un clair engagement à traiter les questions de différences et d'injustice entre les sexes	L'égalité des sexes est un but ou objectif déclaré du plan. <i>Question d'évaluation : Le plan a-t-il mentionné de façon spécifique le genre comme faisant partie intégrante de la vision, des objectifs ou des principes stratégiques ?</i>
Les actions prévues répondent aux besoins de genre ou précisent que la question du genre sera traitée comme une thématique transversale.	Les actions prévues incluent des actions qui incorporent les dimensions de genre relatives à la nutrition basées sur les besoins identifiés dans l'analyse situationnelle (par ex. les actions qui promeuvent le pouvoir de décision des femmes, l'éducation des filles, la participation masculine et/ou les activités ciblant les hommes). <i>Question d'évaluation : Le plan contient-il des actions qui incorporent les dimensions de genre relatives à la nutrition ?</i>
	Le plan examine comment la question du genre sera abordée comme une thématique transversale dans l'ensemble des activités et qui en sera responsable (par ex. considérer la question du genre systématiquement en fonction des activités, prendre en compte ses implications et comment les traiter ; la façon dont la participation des hommes, femmes, garçons et filles sera garantie de manière équitable ; comment les activités seront adaptées pour répondre aux inégalités). <i>Question d'évaluation : Le plan décrit-il comment les questions de genre seront normalisées/intégrées dans l'ensemble des activités du plan ?</i>
Les acteurs avec de l'expérience dans la question du genre ont été impliqués dans le processus de développement du plan	Les acteurs et groupes avec une expertise dans la question du genre (par ex. le ministère de la condition féminine, les organisations de société civile pour les droits de la femme, les divisions pour l'égalité des sexes aux Nations Unies) doivent être consultés et inclus dans le développement du plan. Le plan mentionne la façon dont les acteurs et les groupes avec une expertise dans la question du genre ont été inclus et/ou consultés lors du processus de planification. <i>Question d'évaluation : Le plan mentionne-t-il si/comment les acteurs avec une expertise dans la question du genre ont été consultés et inclus dans le processus de développement du plan ?</i>

Critères de genre	Description
Des mesures de renforcement des capacités identifiées, parmi lesquelles une prise en compte des différences ou besoins sexospécifiques	<p>L'évaluation des capacités comprend une discussion autour des besoins uniques aux hommes et aux femmes et des obstacles éventuels à la participation aux activités de renforcement des capacités. Les actions planifiées de renforcement des capacités incluent des mesures pour encourager la participation active à la fois des hommes et des femmes et des mesures visant à intégrer de façon plus globale les discussions relatives au genre dans les efforts de renforcement des capacités, et le cas échéant traiter les lacunes dans le savoir et agir par rapport aux besoins et différences sexospécifiques.</p> <p><i>Question d'évaluation : Est-ce que l'évaluation des capacités et les actions planifiées de renforcement des capacités considèrent les besoins uniques des hommes et des femmes et y répondent ?</i></p>
Le plan de suivi et d'évaluation (S&E) inclut la question du genre dans la façon dont le progrès sera mesuré, analysé et communiqué	<p>Le plan S&E comprend : des indicateurs adéquats d'égalité des sexes basés sur les besoins et actions identifiés et des indicateurs sensibles au genre. (Par ex. <u>indicateurs d'égalité des sexes</u> : pour évaluer les dynamiques de pouvoir, l'émancipation, les normes sexospécifiques, le contrôle des ressources, la violence sexiste, l'emploi, la prise de décision au sein des ménages, le statut des femmes etc. ; <u>indicateurs sensibles au genre</u> : mesures quantitatives ventilées par sexe [et autres caractéristiques pertinentes, telles que l'âge] pour évaluer les différences de résultat).</p> <p><i>Question d'évaluation : Le cadre du S&E inclut-il des indicateurs d'égalité des sexes et/ou des indicateurs sensibles au genre ?</i></p>
	<p>Le plan d'analyse et de collecte de données du cadre S&E comprend : une ventilation des données pertinentes (si disponibles) par sexe et âge pour évaluer l'équité du plan par rapport aux femmes, hommes, filles et garçons ; une discussion portant sur les moyens de faire face au manque de données lorsque les données ventilées par sexe ne sont actuellement pas disponibles ; et un plan d'analyse qui inclut l'usage de données ventilées par sexe pour informer la prise de décision.</p> <p><i>Question d'évaluation : le plan S&E inclut-il une collecte/ventilation planifiée des données pertinentes par sexe et âge, la façon dont les manques de données seront traités et une analyse des données ventilées pour informer la prise de décision ?</i></p>

Remarque : Ces descriptions et caractéristiques sexospécifiques ont été développées en concertation avec un expert dans le domaine du genre, avec le SMS, et par l'intermédiaire de consultation de ressources/littérature sur le sujet. Elles n'ont pas été vérifiées ou approuvées par un groupe plus important d'experts (comme l'a été la liste de vérification de SUN), et en tant que telles, une réflexion plus large sur la façon d'intégrer la question du genre dans les plans multisectoriels de nutrition et dans la liste de vérification de SUN est recommandée.

Comment les plans de nutrition des pays SUN prennent-ils en compte la question du genre ?

Le processus d'examen

En 2018, MQSUN+ a examiné les plans de nutrition nationaux de 15 pays SUN — développés soit depuis début 2016 soit depuis 2014 si le plan est toujours en cours — en utilisant l'outil d'évaluation présenté dans le **Tableau 1**. Chaque NNP a été évalué comme répondant au critère donné par « oui », « partiellement », « non » ou « non applicable ». Pour la majorité des NNP, il n'a pas été possible d'évaluer si le plan a répondu pleinement et efficacement à un grand nombre de ces caractéristiques en l'absence d'information contextuelle du pays ou d'une évaluation détaillée nationale de la question du genre. De ce fait — et du fait que cet examen était limité au document

principal de planification pour chaque pays¹ — la plupart des critères ont été marqués comme « répondant partiellement » ou « ne répondant pas » aux caractéristiques définies d'intégration de la question du genre pour les plans évalués.

Résumé des constatations

Dans l'ensemble, la différence entre les plans se trouvent au niveau de l'étendue de l'inclusion de la question du genre selon les critères définis. Le **Tableau 2** présente les résultats finaux d'évaluation de cet examen. Le résumé des constatations comprend les points suivants :

Analyse situationnelle : La plupart des plans incluent au moins une part de discussion autour de la question du genre dans le cadre de l'analyse de la situation ; toutefois, le thème de la discussion, et la mesure dans laquelle elle se conduit, est variable. Les données présentées dans l'analyse situationnelle des plans ne sont pas ventilées par sexe de façon exhaustive — cinq des plans ne présentent aucune donnée ventilée par sexe, les autres ne présentant que quelques indicateurs répondant à ce critère. De plus, les indicateurs ventilés par sexe varient en fonction des plans (par ex. l'émaciation et le retard de croissance ne sont ventilés que dans deux des plans). À part la ventilation, la plupart des plans incluent une discussion autour des rôles et des normes sexospécifiques, y compris l'émancipation des femmes, les budgets-temps, l'éducation et l'alphabétisation, étant considérés comme ayant des conséquences sur la nutrition.

Vision, objectifs et principes : neuf des 15 NNP examinés mentionnent l'égalité des sexes dans le cadre de la vision, des objectifs et des principes du plan. Cependant, peu d'entre eux expliquent sa mise en pratique (par ex. comment la prise en compte de la question du genre sera normalisée/intégrée dans les activités du plan).

Actions prévues : Presque tous les plans examinés (13 sur 15) incluent au moins quelques actions qui incorporent une dimension de genre relative à la nutrition (par ex. des actions qui promeuvent les prises de décision et le contrôle des ressources par les femmes, développer l'accès des femmes à des interventions sensibles à la question de nutrition, améliorer l'éducation des filles, etc.). Cependant, ces actions sont centrées principalement sur les femmes et les filles. Seulement quatre plans incluent des activités ciblées sur le rôle et la participation des hommes.

Développement des compétences : Tous les plans examinés sauf un présentent le développement des compétences comme étant une priorité en termes de coordination des capacités au sein des institutions ou de renforcement individuel des capacités pour ce qui est des professions relatives à la nutrition. Cependant, seul un des plans fait expressément référence à une prise en compte des compétences sexospécifiques. Il se peut que cet aspect soit présenté plus en détail dans un plan indépendant de renforcement des capacités.

Suivi et évaluation : Six des plans incluent au moins un indicateur d'égalité des sexes, tels que ceux relatifs au mariage précoce, à l'éducation et à l'alphabétisation des femmes et des filles, et à la participation des associations de femmes dans les interventions agricoles. Seul un des plans aborde une approche du S&E sensible au genre — faisant en particulier référence à la ventilation par sexe d'indicateurs pertinents et à la facilitation de collecte et d'analyse de données sexospécifiques. Il est possible que les détails soient plus amplement élaborés dans des documents de planification S&E indépendants.

¹Une étude des documents relatifs aux NNP — tels que les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition, une étude individuelle des coûts, les plans opérationnels annuels et les cadres S&E — ne relevait pas du champ d'application de cet examen.

Tableau 2. Résultats de l'évaluation sexospécifique des plans nationaux de nutrition pour 15 pays SUN.

Question d'évaluation	Pays Afrique Ouest 1	Pays Afrique Ouest 2	Pays Afrique Ouest 3	Pays Afrique Ouest 4	Pays Afrique Cent. 1	Pays Afrique Cent. 2	Pays Afrique Cent. 3	Pays Afrique Est 1	Pays Afrique Est 2	Pays Afrique Est 3	Pays Afrique Sud 1	Pays Asie Cent. 1	Pays Asie S.E. 1	Pays Asie S.E. 2	Pays Asie S.E. 3	% de tous les plans répondant à certains des éléments (Oui/Partiellement)
L'analyse situationnelle inclut-elle des données ventilées par sexe pour les indicateurs spécifiques à la nutrition et ceux sensibles à la nutrition ?	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	67%
L'analyse situationnelle inclut-elle une discussion autour des dimensions de genre liées à la nutrition qui va au-delà de la ventilation de données ?	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	87%
Le plan a-t-il mentionné de façon spécifique le genre comme faisant partie intégrante de la vision, des objectifs ou des principes stratégiques ?	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	60%
Le plan contient-il des actions qui incorporent les dimensions de genre relatives à la nutrition ?	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	87%
Le plan décrit-il <u>comment</u> les questions de genre seront normalisées/intégrées dans l'ensemble des activités du plan ?	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	7%
Le plan mentionne-t-il si/comment les acteurs avec une expertise dans la question du genre ont été consultés et inclus dans le processus de développement du plan ?	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	33%
L'évaluation ainsi que les mesures prévues de renforcement des capacités prennent-elles en compte et traitent-elles les besoins uniques des hommes et des femmes ?	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	13%
Le cadre du S&E inclut-il des indicateurs d'égalité des sexes et/ou des indicateurs sensibles au genre ?	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	47%
Le plan S&E inclut-il un programme de collecte/ventilation de données pertinentes par sexe et par âge, un moyen de traiter le manque de données et une analyse des données ventilées pour informer les prises de décision ?	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	13%

■ Oui, remplit le critère ; ■ Remplit partiellement le critère ; ■ Non, ne remplit pas le critère ; ■ N/A, non applicable.

Principales recommandations préliminaires

Afin de soutenir les pays dans la prise en compte de la question du genre lors la planification de la nutrition, des directives précises relatives aux plans de nutrition réactifs au genre sont nécessaires ou une réflexion plus approfondie sur l'étendue de la question du genre et la façon de l'élaborer au sein du document de planification. L'outil d'évaluation sexospécifique de MQSUN+ présente la première étape dans le processus en fournissant des informations sur la façon dont la question du genre peut être prise en compte et intégrée dans le cadre d'un NNP. Il faudra accumuler de plus amples connaissances afin de découvrir ce qui est faisable et ce qui fonctionne au fur et à mesure que les pays SUN progressent dans leurs cycles de planification. Les recommandations préliminaires sur les moyens que peuvent utiliser les pays pour incorporer cette prise en compte dans le processus de planification et durant la mise en œuvre incluent :

- **Analyse situationnelle** : lors d'une analyse situationnelle ou contextuelle, il faut incorporer une analyse sexospécifique par le biais d'une ventilation par sexe ainsi qu'une exploration plus générale des normes, rôles et relations sexospécifiques établis par la culture et la société qui peuvent influencer la nutrition. Cette information peut être utilisée pour instruire la programmation des interventions ciblées ainsi que pour soutenir la prise en compte des besoins uniques des hommes, femmes, garçons et filles et les effets pervers potentiels.
- **Interventions prévues** : il faut faire en sorte que les besoins spécifiques des hommes, des femmes, des garçons et des filles soient reflétés dans les interventions prévues reposant sur la compréhension des circonstances uniques issues de l'évaluation situationnelle/sexospécifique. Si possible, le plan doit aussi inclure des interventions qui traitent les inégalités sous-jacentes et les normes sexospécifiques nuisibles plus générales.
- **Implication des parties prenantes** : il faut consulter et faire activement participer les parties prenantes, les agences et autres groupes durant le développement du plan, y compris (1) les représentants des populations vulnérables afin de garantir la prise en compte de leur point de vue, et (2) les experts en question de genre afin d'offrir une perspective technique sur la sexospécificité et la nutrition. Au cours des consultations et des ateliers avec les parties prenantes, il faut lancer un débat autour de l'égalité des sexes et du rôle que les normes sexospécifiques et les différences entre les sexes jouent dans les actions relatives à la nutrition au sein du contexte spécifique d'un pays ; et promouvoir l'inclusion et la participation à la fois des hommes et des femmes dans de telles discussions, afin de garantir une représentation équitable.
- **Renforcement des capacités** : des actions prévues de renforcement des capacités doivent inclure des mesures pour encourager la participation active des hommes ainsi que des femmes (et traiter les besoins uniques ou les obstacles potentiels prévenant la participation). Les efforts de renforcement des capacités doivent aussi intégrer plus largement des discussions sexospécifiques, le cas échéant, pour traiter les lacunes dans le savoir et les interventions relatives aux besoins et différences sexospécifiques.
- **S&E** : La sélection d'indicateurs sexospécifiques adéquats doit être basée sur l'analyse situationnelle/sexospécifique individuelle d'un pays. Les données pertinentes doivent aussi être ventilées par sexe et par âge afin d'évaluer l'équité du plan en ce qui concerne les femmes, les filles et les garçons, et un plan documenté doit être en place, expliquant comment les données ventilées par sexe informeront les prises de décisions et comment les manques de données observés seront traités. Pour ce qui est des indicateurs relatifs à la nutrition, il est recommandé

qu'ils soient tous ventilés par sexe, et que le contexte du pays détermine la ventilation des indicateurs sensibles à la question de nutrition.

Lors du développement du cadre commun de résultats, des politiques et des plans, il faut considérer l'utilisation de l'outil d'évaluation MQSUN+ relatif au genre (**Tableau 1**) pour orienter les discussions et garantir l'intégration de la question du genre. Pour de plus amples informations sur cette évaluation sexospécifique ou pour un examen complet des plans nationaux de la liste de vérification SUN, veuillez contacter SMS ou MQSUN+@path.org.

Ressources citées

- DFID. (2008). *The Gender Manual: A Practical Guide*. Extrait de <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+/http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications/dfid-gender-manual-2008.pdf>
- Mkandawire, E., Hendriks, S. L., & Mkandawire-Vahlmü, L. (2018). A gender assessment of Malawi's National Nutrition Policy and Strategic Plan 2007-2012. *Development Policy Review*, 36, 0634–0656. <https://doi.org/10.1111/dpr.12287>
- OMS. (2011). *Gender Mainstreaming Manual for Health Managers: A Practical Approach*. Geneva: World Health Organization. Extrait de http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44516/9789241501064_eng.pdf?sequence=2
- Oniang'o, R., & Mukudi, E. (2002). Nutrition and Gender. Dans *Nutrition: A Foundation for Development*. Geneva. Extrait de https://www.unscn.org/files/Publications/Briefs_on_Nutrition/Brief7_EN.pdf
- PEPFAR Gender and Adolescent Girls Technical Working Group. (2015). *PEPFAR Gender Analysis: Key Principles and Minimum Standards*. Washington, DC. Extrait de www.pepfar.org
- Smith, L. C., Ramakrishnan, U., Ndiaye, A., Haddad, L., & Martorell, R. (2002). *The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing Countries About This Report*. Extrait de www.ifpri.org
- SUN Movement Secretariat. (2016). SUN Movement Strategy and Roadmap (2016-2020). Extrait de http://docs.scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2016/09/SR_20160901_ENG_web_pages.pdf
- UNICEF. (2018). *Gender Responsive Communication for Development: Guidance, Tools and Resources*. Kathmandu. Extrait de https://www.unicef.org/rosa/sites/unicef.org/rosa/files/2018-06/GENDER_RESPONSIVE_COMMUNICATION_FOR_DEVELOPMENT_GUIDANCE%2C_TOOLS_AND_RESO....pdf

A propos de MQSUN+

MQSUN+ fournit de l'assistance technique et des services de gestion des connaissances au ministère du Développement International (DFID) du Royaume-Uni et au Secrétariat du Mouvement de renforcement de la Nutrition (SMS) dans le soutien de programmes de nutrition favorisant les pauvres. Les services de MQSUN+ sont fournis par un consortium de cinq organisations non-gouvernementales spécialisées dans le domaine de la nutrition.

Remerciements

Ce rapport a été développé par Amanda Coile et Carrie Hemminger dans le cadre du programme MQSUN+. Mention spéciale au SMS pour sa collaboration durant cette initiative, en particulier : Patrizia Fracassi, Iselin Danbolt et l'Equipe de Liaison Pays. Remerciements supplémentaires pour les relecteurs de MQSUN+ sur ce projet, Amanda Coile, Christelle Gogue, Carrie Hubbell Melgarejo, Silvia Kaufmann, Monica Kothari, Assumpta Mukabutera, Susana Raffalli, Tamsin Walters et Jolene Wun, ainsi que Elizabeth Rowley et Farah Asfhani pour leurs contributions à l'évaluation.

MQSUN+ ne peut être tenu responsable des erreurs ou des conséquences découlant de l'utilisation des informations contenue dans ce rapport. Ce document a été produit par MQSUN+ grâce au soutien de UK aid et du gouvernement Britannique ; Cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du gouvernement Britannique.

